



Salaires 2010 FO signe l'accord!

La position de FO lors des négociations salariales

De manière générale, FO revendique au minimum en salaire ce que les ménages ont perdu en pouvoir d'achat (source INSEE)

Le syndicat a revendiqué au départ une somme fixe (50 euros pour tous d'augmentation de salaire), plutôt qu'un pourcentage d'augmentation qui favorise les salaires des cadres dirigeants au détriment des autres.

Vu que notre revendication d'une somme fixe n'était défendue que par nous-mêmes, les autres syndicats misant sur une mesure plus classique, (pourcentage + mesure bas salaires), il nous a semblé nécessaire de changer de stratégie en demandant une mesure spécifique pour les bas salaires en complément d'un pourcentage d'augmentation générale des salaires.

Comme vous le savez, pour les salaires 2009, la direction avait proposé 0.8%. Aucun syndicat n'a signé l'accord car étant en période de crise, nous pensions que l'inflation sur 2009 serait supérieure à 0.8%. L'inflation finalement n'a été que de 0.4% de novembre 2008 à novembre 2009 alors que la direction proposait 0.8. Par absence de signatures, nous n'avons donc rien eu.

Concernant l'inflation-déflation, selon la CGT-FO qui suit l'indice INSEE, (source FO Hebdo), les chiffres sont les suivants:

Du 01-01-09: au 31-11-09: + 0,6%

Du 30-11-08 au 30-11-09: + 0,4%

Mais du 31-05-07 au 31-05-08: +3,3%

Pour 2010 bien entendu, nous n'avons pas encore les chiffres mais Bercy estime à 1.1% l'inflation 2010.

L'accord 2008 ayant fait fonctionner la clause de sauvegarde, (1,7% +0,3%, soit l'inflation cumulée sur l'année 2% pour une inflation de 2% de janvier à décembre), nous ne pouvions obtenir au titre de 2009 en rattrapage plus de 0.4%.

Pour se faire une idée, il faut voir également les négociations salariales autour d'ADP:

Convention collective transport aérien/personnel sol: + 1,2%

Convention manutention aéroportuaire: +0,8%

Accord AIR FRANCE: +0,8%.

Que prévoit l'accord salaires ADP pour 2010

+1.4% en hausse générale des salaires à partir du 1^{er} janvier 2010
+ une mesure "bas salaire" en sifflet commençant à 0.7% pour l'échelon 110
+une prime exceptionnelle attribuée aux agents en fin de grille depuis au moins 38 mois et ayant 21 ans d'ancienneté au 1^{er} janvier (100€ pour 1B, 125 pour 2B, 156 pour 2C1, 177 pour 2C2 et 239 pour les cadres A et B)
+un engagement d'étude sur la problématique des fins de grilles (au 1^{er} semestre 2010).
+un engagement d'effectuer un état des lieux des disparités salariales entre les hommes et les femmes (et mise en place de mesures correctives s'il y a lieu via l'accord égalité)
+l'augmentation de la part variable des cadres A et B à partir de l'exercice 2010: 1500 euros (cadre A), 2300 euros (cadres B). Le versement de ce montant sera réalisé en mars 2011
+une majoration de 200K€ du CESU qui ne sera plus limité à la petite enfance mais ouvert aux prestations d'habitat ou d'accompagnement périscolaire (soit 50€ par personne par an pour l'habitat et le périscolaire et maintien du dispositif 2009, à hauteur de 400€/an pour la petite enfance)
+ l'augmentation de l'indemnité versée aux CAE, portée à 240€ brut mensuel
+ une clause de "sauvegarde" si indice INSEE dépassait les 1.4% en 2010

En augmentation de salaire, ça fera:

Echelon	Evolution				
110	+2,11%	254	1.66	305	1.56
112	+2.09	255	1.64	306	1.54
114	+2.07	256	1.63	307	1.52
116	+2.01	257	1.61	308	1.50
118	+1.96	258	1.58	309	1.47
120	+1.90	259	1.55	310	1.45
122	+1.86	260	1.53	311	1.43
124	+1.80	261	1.51	312	1.42
126c/e/p	+1.69%	262	1.48	313	1.41
251	+3.18	263	1.46	314	Jusqu'au 408
252	+2.82	264	1.45		+1.40%
253	+2.13	265	1.44		
		304	1.59		

Ainsi le pourcentage d'augmentation varie entre +3.18% (pour un agent en début de grille maîtrise, car le changement de caisse de retraite entraînait une baisse de rémunération lorsqu'un agent en exécution était promu en maîtrise sur les 1^{ers} échelons de la grille) à 1.40% pour les "haut" salaires.

La mesure "bas salaire" en sifflet favorise tous les débuts de grilles.

Le maintien du pouvoir d'achat étant à priori garanti sur 2009 et 2010, les adhérents FO ADP ont donné mandat à notre syndicat pour signer l'accord, le rendant ainsi majoritaire.

Roissy, le 6/01/10